

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 781 26 mars 2014

SOMMAIRE

Assainissement Orbain Jean-Pierre Feidert	Lux Euro-Asian Investments III	7450
et Compagnie S.A 37487	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l 3	37451
Atelier del Gusto S.à r.l37486	L & VK S.à r.l	37474
Aximo S.A	Masbangu S.A	37473
AZ Connex S.à r.l 37484	MDC-V Holdings S.à r.l	37480
Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l 37484	MDC-V Holdings S.à r.l	7480
Balaton Holding S.à r.l37486	MDC-V Holdings S.à r.l	
Baltis Investment, S.à r.l37484	Memora 2 S.à r.l	37480
Beech Tree S.A	Meridium Financial S.A	7480
Blue Holding Luxembourg S.à r.l 37485	M&G Real Estate (Luxembourg) S.A 3	7481
Blueswan S.A	MJ Media Group S.A	7481
Boomer Gestion SPF, S.A37488	MJS Holding	
Casinvest S.à r.l	MMK Finance S.A	7481
City RE 34 S.à r.l 37442	Mobiac S.A., SPF	7482
CMP-Chemical and Metallurgical Products	Mobile2Web (US) S.A	7483
S.A 37488	Modus Holding S.a.r.l	37474
C.O.G.PSPF	Modus Holding S.à.r.l	7481
C.S. LUX sàrl	Montanor G.m.b.H	
ECF Edinburgh Office S.à r.l 37483	Montrachais S.A 3	7483
Eco Work s.à r.l	OptiGrowth Capital S.à r.l	37453
ELRO Tankschiff S. à r.l 37482	Ouvea Investment S.A	
Eurocomex S.A	P1 Technologies S.A	37482
FD Electric S.A	PHD Overseas Limited	
FLE Holdco 37464	Place Benelux S.à r.l	37451
Holmes Place 2 S.à r.l37474	RPRO Holdings S.à r.l	
Kape S.à r.l. SPF	Saham Réassurance Luxembourg S.A 3	
Kerdi S.A37463	Semiophony IPC	
La Fumée S.à r.l	SOSTNT Luxembourg S.à r.l	
Las Vegas Casino S.à r.l37481	Tempus Investments S.à r.l	
Lavalle S.A 37474	•	



City RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 183.936.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 34 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an



extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.



The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.



The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l	1,250,000	12,500
Total:	1,250,000	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Julie K. Braun, manager, born on January 1 $^{\rm st}$, 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 $^{\rm th}$ Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.
- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15 th , 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15 th , 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 34 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.



Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société: ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année,.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.



Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre	Prix de
	des parts	souscription
	sociales	(EUR)
CB Property Holdings S.à r.l.	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Julie K. Braun, manager, né le 1 ^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.
- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17136. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014016256/449.

(140019026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018962/10.

(140022022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Ouvea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.443.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Ouvea Investment S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2277 du 25 octobre 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 1555.443 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Divers.
- II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues ce dernier, est indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.
- IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.
- V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.



Seconde résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer «KRONOS MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 56 E, Urbanizacion Obarrio Build. No 8, 2 nd Floor edif Enid (Panama), comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30.12.2013. Relation: LAC/2013/60429. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2014.

Référence de publication: 2014019033/71.

(140022181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

Les statuts coordonnés de la société ont été ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018961/10.

(140022026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Place Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.051.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3334 Hellange, 21A, Crauthemerstrooss,



2- Monsieur Armelim DOS SANTOS FERREIRA, indépendant, né à Luxembourg, le 25 avril 1972 (Matricule 1972 0425 117), demeurant à L-4435 Soleuvre, 45, rue de la Croix.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de PLACE BENELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Bettembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé (s).

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, ainsi que la promotion immobilière.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.
 - **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de vente de parts à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- **Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatorze.

Souscription:

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Évaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée générale extraordinaire.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes: 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).



- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3334 Hellange, 21A, Crauthemerstrooss,
- 3.- Est nommé gérant-administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Armelim DOS SANTOS FERREIRA, indépendant, né à Luxembourg, le 25 avril 1972 (Matricule 1972 0425 117), demeurant à L-4435 Soleuvre, 45, rue de la Croix.
 - 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
 - 5.- L'adresse du siège social est fixée au L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Carvalho, Dos Santos Ferreira, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2014. Relation: EAC / 2014 / 1464. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014019076/81.

(140021002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Saham Réassurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.114.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68211 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019116/10.

(140022063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.189.102,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dell Software Company Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 6 th floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 296774,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "OptiGrowth Capital S.à r.l." (formally known as Quest Capital S.à r.l., hereinafter, the Company), with registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156 426, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2648, dated December 3, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 25, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2793, dated November 17, 2012.



- II. The Company's share capital is set at five million five hundred nine thousand forty-eight euro (EUR 5.509.048,00) represented by five million five hundred nine thousand forty-eight (5.509.048) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each.
 - III. That the sole shareholder of the Company has taken, through his mandatory, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred eighty thousand fifty four euro (EUR 1.680.054,00) to raise it from its present amount of five million five hundred nine thousand forty-eight euro (EUR 5.509.048) to seven million one hundred eighty nine thousand one hundred two euro (EUR 7.189.102,00) by the creation and issuance of one million six hundred eighty thousand fifty four (1.680.054) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

Dell Software Company Limited, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one euro (EUR 1,00) each, in the aggregate amount of one million six hundred eighty thousand fifty four euro (EUR 1.680.054,00) by contribution in kind in the amount of one million six hundred eighty thousand fifty four euro (EUR 1.680.054,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by it towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company;
- a valuation report from the managers of the Company;
- a contribution declaration of Dell Software Company Limited, prenamed.

Effective implementation of the contribution

Dell Software Company Limited, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of such be transferred to it.
 - the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

"Art. 5. The subscribed share capital is set at seven million one hundred eighty nine thousand one hundred two euro (EUR 7.189.102,00) represented by seven million one hundred eighty nine thousand one hundred two (7.189.102) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each".

Third resolution

The sole shareholder decides to ratify the resignation of Mr. Moshe BAR as Category A Manager of the Company with effect as of October 15, 2013 and granting him discharge for the performance of his mandate from January 1, 2013 until the date of his resignation.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignations of Mr. David CRAMER and Mr. John O'MARA as Category A Managers and Mr. Christophe DAVEZAC, as Category B Manager of the Company, respectively, with immediate effect and granting them discharge for the performance of their mandates from January 1, 2013 until the date of their resignations.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to revoke Mr. Stephen WIDEMAN as Category A Manager of the Company with immediate effect.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint as Category A Managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period the following persons:

- Ms. Shirley CREED, born on 9 th December 1957 in Isleworth, having her professional address at The Boulevard, Cain Road, Dell House, RG12 1LF, United Kingdom;
- Ms. Janet WRIGHT, born on 19 th September 1964 in Nevada, having her professional address at One Dell Way, RR1-MS33, Round Rock, TX 78682, USA.



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Dell Software Company Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 6 th fl, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande et enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 296774,

ici représentée par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "OptiGrowth Capital S.à r.l." (anciennement connue sous la dénomination Quest Capital S.à r.l., ciaprès, la Société), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 426, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2648, en date du 3 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2793, en date du 17 novembre 2012.
- II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cinq cent neuf mille quarante huit euro (EUR 5.509.048,00) représenté par cinq millions cinq cent neuf mille quarante huit (5.509.048) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.
 - III. Que l'associé unique de la Société a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million six cent quatre-vingt mille cinquante quatre euro (EUR 1.680.054,00) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent neuf mille quarante-huit euro (EUR 5.509.048,00) à sept millions cent quatre-vingt neuf mille cent deux euro (EUR 7.189.102,00) par la création et l'émission de un million six cent quatre-vingt mille cinquante quatre (1.680.054) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

Dell Software Company Limited, prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de un million six cent quatre-vingt mille cinquante quatre euro (EUR 1.680.054,00) par apport en nature d'un montant de un million six cent quatre-vingt mille cinquante quatre euro (EUR 1.680.054,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle envers la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société;
- un rapport d'évaluation des gérants de la Société;



- une déclaration d'apport de Dell Software Company Limited, précitée.

Réalisation effective de l'apport

Dell Software Company Limited, précitée, déclare par son mandataire que:

- elle est seule propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
 - la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à sept millions cent quatre-vingt neuf mille cent deux euro (EUR 7.189.102,00) représenté par sept millions cent quatre-vingt neuf mille cent deux (7.189.102) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune".

Troisième résolution

L'associé unique décide de ratifier la démission de Mr. Moshe BAR en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 octobre 2013 et lui donne décharge pour son mandat allant du 1 ^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Mr. David CRAMER et Mr. John O'Mara en tant que gérants de catégorie A et Mr. Christophe DAVEZAC en tant que gérant de catégorie B, respectivement, de la Société avec effet immédiat et leur donne décharge pour leurs mandats allant du 1 er janvier 2013 jusqu'à la date de leur démission.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de révoquer Mr. Stephen WIDEMAN en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'associé unique approuve la nomination en tant que gérants de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

- Ms. Shirley CREED, née le 9 décembre 1957 à Isleworth, ayant son adresse professionnelle à The Boulevard, Cain Road, Dell House, RG12 1LF Bracknell, Royaume Uni.
- Ms. Janet WRIGHT, née le 19 septembre 1964 au Nevada, ayant son adresse professionnelle à One Dell Way, RR1-MS33, Round Rock, TX 78682, USA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014019032/179.

(140021032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.



RPRO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 184.052.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared:

Resource Partners Holdings VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.173 and having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel ("the Shareholder"),

duly represented by Ms Chloé Lacaes, employee, residing professionally in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 January 2014.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of "RPRO Holdings S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.



In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers")

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits



and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.00 EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The Company will be managed by two (2) managers:
- Mr James Bermingham, private employee, born on 19 December 1972 in Sheffield, Great Britain with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
- Mrs Anke Jager, private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.



The managers are appointed for an unlimited period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier.

Par devant Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Resource Partners Holdings VII S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.173 et ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, (l'«Associé»),

dûment représentée par Mademoiselle Chloé Lacaes, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "RPRO Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cents parts sociales (12.500), d'une valeur de un euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.



- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associes pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associes ont qualifié les Gérants de Gatégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice



ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

Le notaire soussigné certifie que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales ont été observées. L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La Société sera gérée par deux (2) gérants:
- Monsieur James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.
- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête du mandataire de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lacaes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2014. REM/2014/226. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019107/338.

(140021143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.614.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014019654/14.

(140025204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Kerdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014019655/13.

(140024419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28/06/2013 sous la référence L130106567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Holdco

United International Management S.A. Référence de publication: 2014019573/13.

(140024476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.731.023,60.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 20 December 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

1. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (SOS Holding),

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Thursday Holding),

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Thursday Holding and SOS Holding are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Shareholders hold all the 15,571,244 (fifteen million five hundred seventyone thousand two hundred forty-four) shares of class A, 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, and 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company.
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices
- 2. Creation of shares of class , with such shares of class being further subdivided into two additional sub-classes consisting of shares of subclass 1 and shares of subclass 2, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent);



- 3. Amendment to articles 5 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to (i) reflect the resolutions adopted under items 2. above and (ii) specify the terms of the sub-classes of shares relating to the existing shares of class A and class H of the Company;
- 4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 3,462,439.22 (three million four hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine Euro twenty-two cents), by way of creation and issue of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) class 1 shares and 243,958,211 (two hundred and forty-three million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and eleven) class 2 shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent);
- 5. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 4. above by SOS Holding and Thursday Holding by way of contributions in kind of receivables owed by the Company to SOS Holding and Thursday Holding, each share having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent);
- 6. Subsequent amendment to article 4 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 4, and 5, above:
- 7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
 - 8. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create shares of class in the share capital of the Company (the Class Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class Shares as set out in articles 5 and 18 of the Articles as amended in the third resolution below.

The Meeting further resolves to divide the Class Shares into two sub-categories of shares, being the shares of class 1 (the Class 1 Shares) and the shares of class 2 (the Class 2 Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class 1 Shares and the Class 2 Shares being set out in articles 5 and 18 of the Articles in the third resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Profit sharing.

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares, the Class H Account in respect of holders of Class H Shares, and the Class Account in respect of holders of Class Shares, the Class 1 Account in respect to holders of Class 1 Shares, the Class 2 Account in respect to holders of Class 3 Shares, and collectively, the Accounts).

In respect of each sub-class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate sub-account of assets and liabilities within the relevant Account (respectively the Class A1 Sub-Account in respect to holders of Class A1 Shares, the Class A2 Sub-Account in respect to holders of Class A2 Shares, the Class H1 Sub-Account in respect of holders of Class H2 Shares, the Class H2 Sub-Account in respect of holders of Class H2 Shares, the Class 1 Sub-Account in respect of holders of Class 2 Shares, and collectively, the Sub-Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts, and Sub-Accounts if applicable.

The related assets of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and Sub-Accounts if applicable, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, and Sub-Account if applicable, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account, and Sub-Account if applicable.



5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, and Sub-Account if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined below) of the respective Accounts and Sub-Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares or each sub-class of Shares, the holders of each separate class of Shares or sub-class of Shares, as the case may be, shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account or Sub-Account, as the case may be, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub- Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 3 Account and the Class 3 Account as provided for in article 20 hereof."

The Meeting further resolves to amend article 18 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.

- 18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.
- 18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares and the holders of Class 3 Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account or the Class 3 Account at the time of the distribution.
- 18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares and the holders of Class 3 Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 3 Account, as applicable.
- 18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class B2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account at the time of the distribution."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,462,439.22 (three million four hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine Euro twenty-two cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,268,584.38 (one million two hundred sixty-eight thousand five hundred eighty-four Euro thirty-eight Cents) to EUR 4,731,023.60 (four million seven hundred and thirty-one thousand twenty-three Euro sixty cents) by way of the creation and issuance of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) Class 1 Shares and 243,958,211 (two hundred and forty-three million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and eleven) Class 2 Shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

Fifth resolution

The Meeting approves and accepts the following subscription and payment of the 346,243,922 (three hundred and forty-six million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-two) newly issued shares of the Company as follows:



Subscription - Payment

SOS Holding, represented as stated above, declares:

- (i) to subscribe to all the 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) new Class 1 Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and
- (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 1,022,857.11 (one million twenty-two thousand eight hundred and fifty-seven Euro eleven cents) (the SOS Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 1,022,857.11 (one million twenty-two thousand eight hundred and fifty-seven Euro eleven cents) (the SOS Contribution) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the SOS Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued by an authorized signatory of SOS Holding stating that, inter alia, (a) the SOS Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the SOS Receivable is worth at least EUR 1,022,857.11 (one million twenty-two thousand eight hundred and fifty-seven Euro eleven cents), and (c) the entire value of the SOS Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The SOS Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Thursday Holding, represented as stated above, declares:

- (i) to subscribe to all the 243,958,211 (two hundred and forty-three million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and eleven) new Class 2 Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Euro cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and
- (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 2,439,582.11 (two million four hundred and thirty-nine thousand five hundred and eighty-two Euro eleven cents) (the Thursday Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 2,439,582.11 (two million four hundred and thirty-nine thousand five hundred and eighty-two Euro eleven cents) (the Thursday Contribution) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Thursday Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on behalf of the board of managers of the Company as well as (ii) a certificate issued by an authorized signatory of Thursday Holding stating that, inter alia, (a) the Thursday Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Thursday Receivable is worth at least EUR 2,439,582.11 (two million four hundred and thirty-nine thousand five hundred and eighty-two Euro eleven cents), and (c) the entire value of the Thursday Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The Thursday Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is from now on composed, and held by the Shareholders, as follows:

		SHAREHOLDERS	
C	CLASS AND NUMBER OF SHARES HELD BY THE SHAREHOLDERS	SOS Holding	Thursday Holding
Class A	Class A1	5,440,000	
	Class A2		10,131,2 44
Class H	Class H1	2,510,768	
	Class H2		4,873,849
Class	Class 1	102,285,711	
	Class 2		243,958,211
Class 1		14,240,589	
Class 2			32,000,056
Class 3			57,661,932
TOTAL .		124,477,068	349,054,048

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:



"Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,731,023.60 (four million seven hundred and thirty-one thousand twenty-three Euro sixty cents) represented by 15,571,244 (fifteen million five hundred seventyone thousand two hundred forty-four) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further subdivided into two additional sub-classes consisting of 5,440,000 (five million four hundred forty thousand) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,131,244 (ten million one hundred thirty-one thousand two hundred forty-four) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H (the Class H Shares), with such Class H Shares being further sub-divided into two additional subclasses consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class 1 (the Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (the Class H2 Shares), 346,243,922 (three hundred and forty-six million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-two) shares of class (the Class Shares), with such Class Shares being further subdivided into two additional sub-classes consisting of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eightyfive thousand seven hundred and eleven) shares of sub-class 1 (the Class 1 Shares) and 243,958,211 (two hundred and forty-three million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and eleven) shares of sub-class 2 (the Class 2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (the Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), and 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares, and together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class Shares, the Class 1 Shares, and the Class 2 Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent)."

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the fifth resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 20 décembre 2013 en vertu d'un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu

(1) SOS Holding, une société de droit des lles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, lles Caymans (SOS Holding),

ci-après représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

(2) Thursday Holding, une société de droit des lles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, lles Caymans (Thursday Holding),

ci-après représenté par par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

SOS Holding et Thursday Holding sont collectivement designées comme les Associés.



Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent l'intégralité des 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Création de parts sociales de classe , ladite classe de parts sociales étant elle-même subdivisée en deux sousclasses supplémentaires correspondant aux parts sociales de sous-classe 1 et 2, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro);
- 3. Modification des articles 5 et 18 des statuts de la Société (les Statuts), afin d'y refléter (i) les résolutions adoptées au point 2. ci-dessus et (ii) de préciser les dispositions applicables aux sous-classes de parts sociales par rapport aux parts sociales de classe A et aux parts sociales de classe H existantes de la Société;
- 4. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.462.439,22 EUR (trois millions quatre cent soixante-deux mille quatre cent trente-neuf euros et vingt-deux centimes), au moyen de la création et de l'émission de 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) parts sociales de classe 1 et 243.958.211 (deux cent quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent onze) parts sociales de classe 2 dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune;
- 5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par SOS Holding et Thursday Holding au moyen d'apports en nature de créances que les Associés détiennent envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro);
- 6. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 4. et 5. ci-dessus;
- 7. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et
 - 8. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de parts sociales de classe dans le capital social de la Société (les Parts Sociales de Classe), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), les dispositions applicables aux Parts Sociales de Classe stipulées dans les articles 5 et 18 des Statuts tels que modifiés étant reprises dans la troisième résolution cidessous.

L'Assemblée décide en outre de diviser les Parts Sociales de Classe en deux sous-classes supplémentaires correspondant aux parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1) et parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2), chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), les dispositions applicables aux Parts Sociales de Classe 1 et aux Parts Sociales de Classe 2 stipulées dans les articles 5 et 18 des Statuts tels que modifiés étant reprises dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de façon à lui faire adopter la teneur suivante:

« Art. 5. Distribution des bénéfices.

5.1 Un compte distinct des actifs et passifs devra être établi dans les livres comptables de la Société pour chaque classe de Parts Sociales (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, le Compte de Classe pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, le Compte de Classe 3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, collectivement, les Comptes).



Pour chaque sous-classe de Parts Sociales, il sera établi dans les comptes de la Société un sous-compte dédié spécifiquement aux actifs et passifs du Compte concerné (respectivement, le Sous-Compte de Classe A1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, le Sous-Compte de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, collectivement les Sous-Comptes.

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou tout autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes et Sous-Compte (le cas échéant) proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes et Sous-Compte respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Afin de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales ou à chaque Sous-Classe, les détenteurs de chaque classe ou sous-classe (le cas échéant) distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Compte de Sous-Classe A1, du Compte de Sous-Classe A2, du Compte de Sous-Classe H1, du Compte de Sous-Classe H2, du Compte de Sous-Classe 1, du Compte de Sous-Classe 2, du Compte de Classe 3 conformément à l'article 20 des Statuts.» L'Assemblée décide par ailleurs de modifier l'article 18 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcations et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde du bénéfice net peuvent uniquement être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 proportionnellement aux bénéfices nets indiqués respectivement sur le Sous-Compte de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2 ou le Compte de Classe 3 au moment de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Sous-Compte de Classe A1, au Sous-Compte de Classe



A2, au Sous-Compte de Classe H1, au Sous-Compte de Classe H2, au Sous-Compte de Classe 1, au Sous-Compte de Classe 2, au Compte de Classe 1, au Compte de Classe 2 ou au Compte de Classe 3 le cas échéant.

18.5 L'assemblée générale des associés peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 proportionnellement aux bénéfices nets figurant respectivement sur les Sous-Compte de Classe 1, Sous-Compte de Classe 2, Compte de Classe 1, Compte de Classe 2 ou Compte de Classe 3 au moment de la distribution.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.462.439,22 EUR (trois millions quatre cent soixante-deux mille quatre cent trente-neuf euros et vingt-deux centimes) afin de le porter de son montant actuel de 1.268.584,38EUR (un million deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit centimes) à un montant de 4.731.023,60 EUR (quatre millions sept cent trente-et-un mille vingt-trois euros et soixante centimes), au moyen de la création et de l'émission de 102.285.711(cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) Parts Sociales de Classe 1 et 243.958.211 (deux cent quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent onze) Parts Sociales de Classe 2 dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 346.243.922 (trois cent quarante-six millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-deux) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

SOS Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- i. Souscrire à l'intégralité des 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) Parts Sociales de Classe 1 nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) chacune; et
- ii. Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de 1.022.857,11 EUR (un million vingt-deux mille huit cent cinquante-sept euros et onze centimes) (la Créance SOS) dont dispose SOS Holding envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 1.022.857,11 EUR (un million vingt-deux mille huit cent cinquante-sept euros et onze centimes) est à allouer au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance SOS est attesté par (i) un certificat émis au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis par un signataire autorisé de SOS Holding certifiant entre autres (a) que la Créance SOS est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance SOS s'élève à une valeur minimum de 1.022.857,11 EUR (un million vingt-deux mille huit cent cinquante-sept euros et onze centimes) et (c) que la valeur totale de la Créance SOS sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance SOS est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Thursday Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- i. Souscrire à l'intégralité des 243.958.211 (deux cent quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent onze) Parts Sociales de Classe 2 nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) chacune; et
- ii. Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de 2.439.582,11 EUR (deux millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et onze centimes) (la Créance Thursday) dont dispose Thursday Holding envers la Société.

Ledit apport en nature, d'un montant de 2.439.582,11 (deux millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et onze centimes) (l'Apport Thursday) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance Thursday est attesté par (i) un certificat émis le 19 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 19 décembre 2013 par un signataire autorisé de Thursday Holding certifiant entre autres (a) que la Créance Thursday est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance Thursday s'élève à une valeur minimum de 2.439.582,11 EUR (deux millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et onze centimes) et (c) que la valeur totale de la Créance Thursday sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance Thursday est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.



Tous les certificats mentionnés ci-dessus seront désignés comme les Certificats.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est à présent composé comme suit:

	•		ASSC	CIES
	CLASSE ET	NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES PAR LES ASSOCIES	SOS Holding	Thursday Holding
(Classe A	Classe A1	5.440.000	
		Classe A2		10.131.2 44
(Classe H	Classe H1	2.510.768	
		Classe H2		4.873.849
(Classe	Classe 1	102.285.711	
		Classe 2		243.958.211
(Classe 1		14.240.589	
(Classe 2			32.000.056
(Classe 3			57.661.932
•	TOTAL		124.477.068	349.054.048

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 4.731.023,60 EUR (quatre millions sept cent trente et un mille vingt-trois euros et soixante centimes) représenté par 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixanteet-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 5.440.000 (cinq millions quatre cent quarante mille) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.131.244 (dix millions cent trenteet-un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2), 346.243.922 (trois cent quarante-six millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-deux) parts sociales de classe (les Parts Sociales de Classe), lesdites Parts Sociales de Classe étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) parts sociales de sous-classe 1 et 243.958.211 (deux cent quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent onze) parts sociales de sous-classe 2, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe , Parts Sociales de Classe 1 et Parts Sociales de Classe 2, les Parts Sociales, chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la cinquième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 3.300.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/997. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019194/498.

(140022254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.589.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FUMEE S.à r.l.

Référence de publication: 2014019671/10.

(140024343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Masbangu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014019704/12.

(140025147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 07 février 2014.

Référence de publication: 2014019665/10.

(140024708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Eurocomex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019555/10.

(140024952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



Holmes Place 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019613/9.

(140025230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

L & VK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 152.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

L & VK S.à r.l

Référence de publication: 2014019664/11.

(140024671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

FD Electric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019563/10.

(140024697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAVALLE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014019676/11.

(140024927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 56.201.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Modus Holding S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014019739/13.

(140024916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019208/10.

(140022020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Semiophony IPC, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol. R.C.S. Luxembourg B 184.056.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Dominique MEYER, dirigeant de sociétés, demeurant à F- 75004 Paris (France), 7, rue Poulletier, né le 5 mars 1970 à Besançon (France);
- 2. Monsieur Isi BELLER, médecin, demeurant à F-75006 Paris, 6, rue de Savoie, né le 14 juillet 1940 à Carcassonne (France);
- 3. La société de droit français «OCP INCUBATEUR TELECOM S.A.», ayant son siège au 8, rue de Valois à F-75001 Paris (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 531.528.768, représentée par Monsieur Jeremy OININO, dirigeant de sociétés, demeurant à F-94300 Vincennes, 14, rue de la Prévoyance, né le 22 mai 1984 à Paris (France), en sa qualité de Président dûment habilité.

Tous les trois ici représentés par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique) demeurant professionnellement 30, Dernier Sol à L-2543 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée le 4 décembre 2013.

Les dites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de SEMIOPHONY IPC.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la création, le développement, la gestion, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (Marques, Brevets, Modèles, Brevets, noms de domaines, Systèmes informatiques, Logiciels).

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute



autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent euros (31.200,- EUR) représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 7. Tout actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par lettre recommandée le conseil d'administration en indiquant le nombre et le numéro des actions à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire, ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Immédiatement et au plus tard dans les dix (10) jours, le conseil d'administration transmet cette offre par lettre recommandée aux autres actionnaires, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information par le conseil d'administration, les autres actionnaires font savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption, aux mêmes conditions que la cession envisagée.

Si passé ce délai de trente jours, toutes les actions ne sont pas préemptées et acquises par les actionnaires, le cédant pourra vendre ses actions au cessionnaire proposé au conseil d'administration.

Chaque cession d'action sera déclarée nulle et non avenue et ne pourra être rendue exécutoire à la Société ni envers les tiers, y compris les actionnaires de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus mentionnée n'a pas été respectée. Dans un pareil cas, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire au registre des actionnaires de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires.

Art. 8. Si un actionnaire, direct ou indirect, envisage de procéder à une opération (cession, transfert ou augmentation de capital) ayant pour effet de permettre à un ou plusieurs tiers et/ou actionnaires de détenir, directement ou indirectement, immédiatement 50% ou plus des droits de vote de la Société, les autres actionnaires seront en droit de demander que la totalité de leurs actions leurs soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions.



L'actionnaire en question doit notifier à chacun des autres actionnaires son projet d'opération au moins un mois avant la date prévue pour la réalisation de cette opération, par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre et le numéro des actions objets de l'opération en question, le prix offert, l'identité du ou des candidats bénéficiaires, ainsi que toutes les autres conditions de l'opération.

Les actionnaires seront en droit de demander, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'actionnaire en question dans le délai de 10 jours à compter de la réception de la notification qu'ils auront reçues en application du paragraphe 2 du présent article, que la totalité de leurs actions leur soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions que celles applicables à l'opération en question. L'opération envisagée ne pourra dans ce cas être réalisée que si l'actionnaire en question rachète ou fait racheter la totalité des actions de ces actionnaires préalablement et aux mêmes conditions.

Titre III. Administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.



Art. 15. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 26 du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.



Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit et libéré comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant	Montant	% du
		souscrit	libéré	capital
		(en EUR)	(en EUR)	social
Monsieur Idi BELLER, prénommé	88 actions ordinaires	8.800	2.200	28,20%
Monsieur Dominique MEYER, prénommé	223 actions ordinaires	22.300	5.575	71, 4 7%
OCP INCUBATEUR TELECOM S.A., préqualifié	1 action ordinaire	100	25	0,33%
Total	312 actions ordinaires	31.200	7.800	100,00%

Les 312 (trois cent douze) actions de la Société ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de 7.800 euros (sept mille huit cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Dominique MEYER, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75004 Paris (France), 7, rue Poulletier, né le 5 mars 1970 à Besançon (France);
- b) Monsieur lsi BELLER, médecin, demeurant à F-75006 Paris, 6, rue de Savoie, né le 14 juillet 1940 à Carcassonne (France)
- c) La société de droit français «OCP INCUBATEUR TELECOM S.A.», ayant son siège au 8, rue de Valois à F-75001 Paris (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 531.528.768, représentée par Monsieur Jeremy OININO, dirigeant de sociétés, demeurant à F-94300 Vincennes, 14, rue de la Prévoyance, né le 22 mai 1984 à Paris (France), en sa qualité de Président dûment habilité.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DEFLORENNE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3765. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014019157/260.

(140021905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.



Memora 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.411.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2014019707/11.

(140024929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014019725/11.

(140024879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014019726/11.

(140024880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

MDC-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014019727/11.

(140024881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Meridium Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019730/10.

(140024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 38.462.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014019733/10.

(140025176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Las Vegas Casino S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014019675/11.

(140024484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Modus Holding S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014019740/13.

(140024972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

MMK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.464.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019736/10.

(140024546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

M&G Real Estate (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.483.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018987/10.

(140022276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.



MJS Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 118.222.

Les comptes annuels au 20 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019734/9.

(140025070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

ELRO Tankschiff S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Bech-Lilien, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 110.066.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 février 2014.

Pour ELRO TANKSCHIFF SARL Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2014019547/12.

(140024654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Mobiac S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOBIAC S.A., SPF

Référence de publication: 2014019737/11.

(140024760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

PHD Overseas Limited, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 26.025.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014019819/11.

(140025031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

P1 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.826.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs-Délégués

Référence de publication: 2014019831/11.

(140024758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.



ECF Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo. R.C.S. Luxembourg B 149.277.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014019533/10.

(140024375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Mobile2Web (US) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019738/10.

(140024698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Montanor G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 48.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019742/10.

(140024694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Montrachais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.318.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTRACHAIS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014019745/12.

(140024884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Aximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

- Madame Mireille GEHLEN demeure désormais au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014020038/12.

(140022570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.



AZ Connex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 169.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AZ Connex Sàrl tenue au siège de la société en date du 3 février 2014

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- de transférer le siège social de la société du 3 Grevelsbarrière à L - 8059 BERTRANGE au 95, rue de Luxembourg, 1 er étage, à L - 8077 BERTRANGE à compter du 1 er février 2014

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

AZ CONNEX SARL

François BIRON

Gérant unique

Référence de publication: 2014020043/18.

(140023005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.468.

En vertu d'un contrat d'acquisition daté du 30 décembre 2013, Bakerloo (Lux) 1 S.à r.l. a cédé 8.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Assurant Solutions Assistance B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 59403837, de sorte que les part sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Bakerloo (Lux) 1 S.à r.l. détient 12.000 parts sociales; et
- Assurant Solutions Assistance B.V. détient 8.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014020045/18.

(140022858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.672.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 20 janvier 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2014, LAC/2014/3088 l'ordre du jour suivant:

- 1. démission de Monsieur Gérard Van Hunen de ses fonctions de gérant de la Société avec date d'effet au 23 décembre
- 2. nommer en son remplacement avec effet au 23 décembre 2013 et pour une durée indéterminée Madame Fleur Ouzilou, née le 22 juillet 1977 à Paris, France, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014020046/18.

(140022887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.



Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

EXTRAIT

Monsieur Alain Béguin a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A1 avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 et Madame Mariette Finet, né le 5 novembre 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement à 23, avenue de Lamballe, F-75016 Paris, France a été cooptée en tant qu'administrateur de classe A1 de la Société avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014020050/16.

(140022934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 127.915.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 08 novembre 2013 que ECAS 2011-1 Loan B.V., société à responsabilité limitée régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et dûment enregistrée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34260619, a cédé 2,432,750 parts sociales de la Société à European Capital S.A. SICAR, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 559.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2014.

Pour Blue Holding Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014020051/19.

(140022658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

C.S. LUX sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.666.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 17 janvier 2013 par devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions écrites des associés de la Société du 06 février 2014 que:

- 1) Monsieur BATTANI Patrick, demeurant à F-54400 Longwy, 10, Rue Jacob Weil, cède cinquante et un (51) de ses 51 parts sociales avec effet immédiat à Madame DOS SANTOS Ana, demeurant à L-4645 Niederkorn, 139, Route de Pétange
 - 2) Les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

 Madame DOS SANTOS Ana
 100 parts

 TOTAL
 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020072/19.

(140023241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.



Blueswan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 89.200.

> — EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 janvier 2014 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerlux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014020059/18.

(140023017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Balaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.381.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 janvier 2014

L'associé unique de la Société décide de nommer en qualité de gérants de la Société avec effet au 1 ^{er} février 2014 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Sébastien François, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 4 décembre 1980, demeurant professionnellement 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, né à Gniezo (Pologne) le 23 mai 1973, demeurant 5-6, Pod Strzecha, PL-02-798 Varsovie:
- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, né à Rostov-na-Donu (Russie) le 6 octobre 1981, demeurant 29/1 Kosmonavta Volkona Street, RUS- 127299 Moscou.

L'associé unique de la Société décide par ailleurs de répartir les membres du conseil de gérance en deux catégories A et B, avec effet au 1 er février 2014:

- Monsieur Sébastien François, gérant de catégorie A;
- Monsieur Aidan Foley, gérant de catégorie A;
- Monsieur Tomasz Witold Zamiara, gérant de catégorie B;
- Monsieur Alexander Ostrovskiy, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020054/24.

(140023329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Atelier del Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 178.852.

Extrait de résolution pris par les associés en date du 29 janvier 2014

La démission de Madame Manuela Taurino, gérante, né le 19 janvier 1970 à Taranto (Italie), demeurant à L-8223 Mamer, 14 rue de Londres, de son mandat de gérante administrative avec effet immédiat au 29 janvier 2014 est acceptée.

Pour ATELIER DEL GUSTO S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014020036/12.

(140023285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.



Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la Société en date du 4 février 2014

Le Conseil a décidé à l'unanimité:

- de confirmer le maintien à la fonction d'administrateur-délégué de Madame Anne Hébette pour la période s'étendant du 12 juin 2013 à ce jour, avec pouvoir d'engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.
- de ratifier les décisions et actes posés par Madame Anne Hébette dans le cadre de la gestion journalière de la société durant la période du 12 juin 2013 à ce jour.
- de prolonger la délégation de cette gestion journalière, ainsi que de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à Madame Anne Hébette et ce avec effet au 12 juin 2013, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 1999, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014020034/21.

(140023065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 janvier 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Se. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 30 janvier 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour C.O.G.P.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014020071/22.

(140023260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Eco Work s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7395 Hünsdorf, 74, route de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 169.833.

L'associé et gérant unique M Sébastien Pourbais déclare en date du 05 février 2014 que sa nouvelle adresse est la suivante:

74 route de Steinsel L-7395 Hunsdorf

Signature.

Référence de publication: 2014020149/11.

(140023162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.



CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.355.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- 1. La démission de Monsieur Enrico SESTILI en tant en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et a été acceptée avec effet immédiat.
- 2. Madame Christelle MATHIEU née le 1 ^{er} mars 1978 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été cooptée administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.
- 3. Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de son mandat d'Administrateur.
- 4. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg et de Madame Sandrine BISARO au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014020101/24.

(140022974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Extrait des résolutions des gérants de la société Casinvest S.à.r.l. du 27 janvier 2014

1. Décision de transférer le siège social de la Société Casinvest S.à r.l. de 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg à route de Trèves 6A, L-2633 Senninqerberq, Grand-Duché de Luxembourg, qui est situé dans la même commune que le siège actuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2014020075/16.

(140022805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Boomer Gestion SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.046.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 24 janvier 2014 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 me de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOOMER GESTION SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014020061/14.

(140023265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck